

RACINES EN CORREZE, °d'août 2012, pages 7 et 8.

Texte rédigé par Véronique Valade à la suite de la découverte des actes notariés (1677-1714) de Maître Vige dans un grenier de Liginiac (Corrèze), et communiqué avec son accord.

« Les laboureurs habitent des maisons-granges-étables couvertes en chaume. Saisir leur description dans le devis de 1692 d'une maison à construire à La Rode, village proche de Manzagol à Liginiac, donne réponse à bien des questions. »

«... Cette construction aura donc 6,5 sur 5,2m soit une surface habitable de près de 34 m². Les mesures sont données « dans oeuvre », c'est à dire des mesures intérieures. L'épaisseur des murs n'est pas précisée. La grange aura une longueur de 8,4 m. Le fenil est construit au-dessus de l'étable, c'est une grange de type auvergnat. Les travaux devront être achevés en un an et seront payés en argent, et le commanditaire donnera avant les travaux près de 20 litres de petits pois au charpentier. Cette maison située à La Rode se détecte dans l'Etat des fonds de 1747. »

*Transcription du texte original par Alain Maury, paléographe,
qui accepte qu'elle soit communiquée.*

1 Au lieu de Peyrout pa((rroisse) de Liginiac
2 en Limosin le seiziesme de novembre mil
3 six cents quatre vingtz douze avant midy
4 parde(van)t le no(tai)re soubz(sig)né & p(rése)ns les tesm(oins) bas
5 nommés a esté p(rése)nt en sa personne Anthoine Bourzes métayer
6 au domaine de Marège, lequel de son gré a bailhé a prix fait
7 a Robbert Despers M(aîtr) charpantier du vill(age) d'Enval susd(ite) parr(oiss)e
8 p(rése)nt & acceptant scavoit est de f(air)e une maison au vill(age) de la
9 Rode de la longueur de vingt pieds & de la largeur de seize piedz dans
10 oeuvre laquelle aura une porte de pierre de tailhe une cheminée
11 aussy une eyguière en forme resonnab(le) a proportion & une fenestre aussy
12 le tout de tailhe, un armoire de pierre dans le coin de la cheminée ; plus
13 une grange de longueur de cinq brasses & de largeur a proportion
14 quy sera faite en vachiou c'est à dire l'estable au dessoubz
15 de ladite grange soit en longueur & largeur les portes de laquelle
16 grange & estab(le) seront de pierre de tailhe, lesq(uel)les maison grange
17 et estable led(it) Despers sera tenu de f(aire) tant la bastisse que
18 charpante & g(éné)ralle(men)t tout ce qu'il y sera necessaire* saufz
19 de croizer les fondemanz & de f(air)e la couverture de
20 pailhe ce que led(it) Bourzes sera obligé de f(air)e et de fournir
21 & porter tous matériaux en plasse, sans qu'il soit tenu de nourrir
22 les ouvriers n'y rien fournir & il app(artien)dra aud(it) Despers les
23 vieux bois de la vieille grange quy s'abatra & les branchages des
24 arbres qu'il conviendra couper po(u)r ce f(aire). Et ce moy(ennan)t le prix
25 et somme de quatre vingt douze livres et une quarte de poiz
26 vers mesure de Neufvic payab(le) lesd(its) poids & la somme de vingt

27 cinq livres au commencem(en)t du trava(i)l & le restant : la moitié
28 a demy trava(i)l & l'autr)e moitié affin de trava(i)l, leq(uel) trava(i)l il sera
29 tenu d'avoir parfaict d'huy en un an prochain a peyne
30 de tous despans Dom(ages) et int(érêts) car ainsy l'ont voullu
31 promis & juré & renonce &c. compelle &c. Dont &c. P(rése)ns à ce
32 S(ieu)r Anth(oin)e Closanges bourg(eois) et Jean Celle lab(oureur) du p(rése)nt lieu
33 tesm(oins) lesquels ny lesd(ites) parties n'ont sceu sig(ne)r de ce requis
34*soit en charpante ou massounnerie

Clozanges p(rése)nt, Devige notaire

N.B. Les lettres figurant entre parenthèses sont ajoutées pour une bonne compréhension, car l'auteur utilise des abréviations.